

Communiqué de presse

26 janvier 2024

Le service public de l'autonomie de la Sécurité sociale en ordre de marche en Grand Est

Pour mieux accompagner les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants résidant en Grand Est, les acteurs locaux de la branche Autonomie de la Sécurité sociale seront accueillis par le conseil départemental de l'Aube, le 26 janvier 2024, à l'Hôtel du Département. Un moment fort d'échanges et de renforcement des liens entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et ses partenaires territoriaux : l'Agence régionale de santé (ARS), les neuf conseils départementaux et Collectivité européenne d'Alsace, les maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) et les maisons départementales de l'autonomie (MDA).

Des rencontres pour renforcer la qualité et l'efficacité du Service public de l'autonomie dans les territoires

Le besoin de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est exponentiel. La branche Autonomie de la Sécurité sociale entend apporter des réponses adaptées à chaque personne, quels que soient sa situation et son lieu de résidence.

La force de la branche Autonomie de la Sécurité sociale repose sur la dynamique coopérative entre la CNSA et les acteurs territoriaux chargés des politiques d'autonomie (conseils départementaux, ARS, MDPH/MDA).

Pour structurer cette dynamique, le cadre de coopération entre les acteurs de la branche Autonomie prévoit la tenue annuelle d'un temps de travail privilégié dans chaque région : les rencontres territoriales de l'autonomie.

Ces moments d'échanges doivent permettre un resserrement des liens et conduire à une meilleure coordination locale, notamment :

- Créer une culture commune facilitant l'interconnaissance des acteurs et développer le sentiment d'appartenance au Service public de l'autonomie de la Sécurité sociale
- Harmoniser les pratiques professionnelles et la diffusion des bonnes pratiques

La rencontre territoriale de l'autonomie en Grand Est

Elle se tiendra en présence de :

- Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube ; vice-président de la CNSA au titre de l'association Départements de France
- Bernard de La Hamayde, vice-président du Conseil départemental de l'Aube en charge de l'autonomie
- Virginie Cayré, directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est
- Virginie Magnant, directrice de la CNSA

Programme de travail de la journée

Engagés conjointement dans le pilotage et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie, une soixantaine de représentants des neuf conseils départementaux et Collectivité européenne d'Alsace, des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ou des maisons de l'autonomie, de l'ARS Grand Est se réuniront pour travailler, par exemple, sur les thématiques suivantes :

- Service public départemental de l'autonomie
- Attractivité des métiers
- Transformation de l'offre médico-sociale, notamment dans une perspective de virage domiciliaire et inclusif
- Lutte contre l'isolement social
- Actions ciblées au bénéfice des adultes handicapés à domicile ou des enfants en double vulnérabilité

Pour toute demande d'interview et d'informations complémentaires, merci de contacter

maxime.lemen@cnsa.fr.

À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites pour-les-personnes-agees.gouv.fr et monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2024, la CNSA consacre plus de 40 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie.

À propos de l'ARS Grand Est

L'Agence régionale de Santé (ARS) Grand Est est chargée du pilotage régional du système de santé. Elle définit et met en œuvre la politique de santé en région au plus près des besoins de la population. Ses champs d'intervention sont la prévention des risques et la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaires (des produits de santé, de la population, dans les établissements collectifs...), l'organisation de l'offre de santé, l'amélioration de la qualité et de la performance du système de santé, l'amélioration du parcours de

prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap...), l'animation de la politique de santé dans les territoires et le développement des échanges dans le cadre de la démocratie sanitaire.

L'Agence est l'interlocuteur des professionnels de santé et du secteur médico-social, des services de l'État, des collectivités territoriales, des élus, des organismes gestionnaires, des usagers et de leurs représentants.

À propos du conseil départemental de l'Aube

Chef de file des solidarités, le Conseil départemental de l'Aube est particulièrement engagé dans le champ de l'autonomie, à travers ses politiques d'aide au maintien à domicile et d'aide à l'hébergement des personnes âgées et/ou handicapées, et via l'agrément et le suivi des familles d'accueil pour personnes âgées ou handicapées. Sur le volet handicap, il travaille dans une complémentarité permanente avec la MDPH de l'Aube. En 2023, le Conseil départemental de l'Aube a consacré plus de 100 M€ en faveur des personnes âgées et/ou en situation de handicap et prépare actuellement un schéma de l'autonomie pour adapter l'accompagnement médico-social des personnes dépendantes, lutter contre leur isolement, faciliter leur inclusion et mieux prendre en compte les aidants.

Contact presse

Maxime Le Men – CNSA

Tél. : 07 86 32 43 68

maxime.lemen@cnsa.fr